

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

**VOTE :** En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS DES  
MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

- VU le renouvellement des conseillers communautaires suite aux élections de mars 2020

Madame la Présidente explique à l'Assemblée qu'il est prévu au budget de la communauté de communes une ligne budgétaire (frais de mission) pour l'indemnisation des délégués communautaires afin de représenter la Communauté de Communes dans les organismes et instances partenaires en dehors du territoire de la CCEDA.

Par conséquent, Madame la Présidente propose de rembourser les frais de déplacement :

- aux délégués communautaires autres que la Présidente et les Vice-Présidents,
- dans le cadre de leur représentation communautaire,
- sur présentation de justificatifs et d'ordre de mission établis à la demande du percepteur de la collectivité ;

Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes DECIDE d'indemniser les délégués communautaires dans les conditions décrites ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT